

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 114-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.371

Déposée le: 06.06.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Brönnimann (Mittelhäusern, pvl) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Imboden (Bern, Les Verts)
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)
Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:



N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:

Effet de levier des aides financières de la Confédération à l'accueil extrafamilial: le canton de Berne doit en profiter pour consolider son avantage de site

Le Conseil-exécutif est chargé des mandats suivants :

1. Il présentera de nouveaux projets à la Confédération pour développer l'accueil extrafamilial dans le canton de Berne de manière conforme aux besoins des parents ;
2. Les projets devront remplir les critères suivants :
 - Les coûts à la charge des parents qui exercent une activité professionnelle seront réduits.
 - Un soutien sera accordé aux projets visant à adapter les horaires aux besoins des parents qui exercent une activité professionnelle, en particulier quand les deux parents travaillent.
3. Les effets pervers causés par les effets de seuil de l'ordonnance sur les prestations d'insertion sociale (OPIS) seront réduits.

4. Le Conseil-exécutif prévoira les ressources financières nécessaires pour garantir le développement de l'accueil extrafamilial à long terme.
5. Le calcul du rapport coût-utilité prendra en compte l'augmentation prévue des recettes fiscales.

Développement :

Depuis quelques années, la Confédération applique un programme d'impulsion à la création de nouvelles places d'accueil extrafamilial pour les enfants limité dans le temps, visant une meilleure conciliation entre travail ou formation et famille pour les parents. La loi fédérale sur les aides financières pour l'accueil extrafamilial est entrée en vigueur le 1^{er} février 2003. Actuellement, dans le cadre de deux aides financières (limitées à cinq ans), la Confédération met 100 millions de francs à disposition. Le Conseil fédéral mettra en vigueur les modifications de l'ordonnance le 1^{er} juillet 2018. Cela signifie concrètement que la Confédération soutient les cantons et les communes qui souhaitent réduire les frais de l'accueil extrafamilial à la charge des parents. Elle soutient aussi des projets visant une meilleure adéquation de l'offre d'accueil extrafamilial aux besoins des parents exerçant une activité professionnelle. A l'inverse d'autres pays européens, la Suisse contribue nettement moins aux coûts de l'accueil extrafamilial, qui sont élevés. La promotion d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle est également une préoccupation importante dans le contexte de l'initiative visant à combattre la pénurie du personnel qualifié.

Différentes études attestent qu'en moyenne le retour sur investissement pour chaque franc consacré à l'accueil extrafamilial est positif du point de vue économique. Grâce à son bon système d'écoles à journée continue, le canton de Berne jouit d'un avantage de site. Le canton serait bien avisé d'utiliser l'aide financière fédérale pour le degré préscolaire aussi, afin de mettre sur pied une offre d'accueil extrafamilial attrayante. En outre, il faut noter que les effets de seuil exercent des effets pervers sur l'exercice d'une activité professionnelle, en particulier pour la classe moyenne et la classe moyenne supérieure. Or c'est précisément dans ces groupes de population qu'il existe encore un potentiel inexploité de main d'œuvre qualifiée. A cela s'ajoute l'effet fortement positif pour l'Intendance des impôts de deux parents exerçant une activité professionnelle bien rémunérée. Ajoutons encore que le rapport du Département fédéral de l'intérieur « Entspricht das bestehende Angebot an familienergänzender Kinderbetreuung der Nachfrage ? » (traduction du titre : Adéquation entre l'offre actuelle en matière d'accueil extrafamilial et la demande, rapport de recherche 14/17) paru fin 2017 montre que dans toute la Suisse, mais aussi explicitement dans le canton de Berne, les offres d'accueil extrafamilial ne suffisent pas à couvrir les besoins et qu'il est donc censé et utile de continuer à les développer.

Destinataire

- Grand Conseil